

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 079-200041317-20221212-C\_28\_12\_2022-DE

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 05 décembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

### ETUDES ET PROJETS NEUFS - PA LES PIERRAILLEUSES – MESURES COMPENSATOIRES NATURA 2000 : PROLONGATION DES CONVENTIONS D'INDEMNISATION

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Jean-François SALANON à Daniel BAUDOUIN, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### **Titulaire absente suppléée :**

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### **Titulaires absents :**

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

#### ETUDES ET PROJETS NEUFS - PA LES PIERRAILLEUSES – MESURES COMPENSATOIRES NATURA 2000 : PROLONGATION DES CONVENTIONS D'INDEMNISATION

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.411-2-4<sup>e</sup> du Code de l'environnement,

Vu la délibération n°C26-09-2016 du 26 septembre 2016 décidant de passer une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CREN),

Vu la délibération n°C45-04-2017 du 10 avril 2017, décidant de la sous-location de deux parcelles sur St-Symphorien,

Vu la délibération n°C10-05-2017 du 29 mai 2017, décidant de l'acquisition et gestion d'un terrain sur Frontenay-Rohan-Rohan,

La CAN bénéficie d'une dérogation à l'article L.411-2-4<sup>e</sup> du Code de l'environnement lui ayant permis d'aménager le Parc d'Activités des Pierrailleuses moyennant la mise en œuvre de mesures compensatoires dont le suivi régulier est assuré par le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine via une Notice de Gestion.

Au titre des mesures compensatoires figurent des conventions d'indemnisation de 5 ans, signées avec des agriculteurs et dont les trois premières arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Sachant que la Notice de Gestion va être révisée au cours de l'année 2023, pouvant entraîner des modifications dans la gestion ultérieure des parcelles, il est proposé de prolonger d'un an selon les mêmes modalités les trois conventions concernées avant d'en assurer le renouvellement ultérieur au vu de la Notice de Gestion actualisée.

Les terrains et conventions sont les suivantes :

- Sur St-Symphorien : parcelle ZX 170 de 1ha 94a 80ca, convention avec l'EARL Thierry PILLOT représentée par M. T. P.,
- Sur St-Symphorien : parcelle YK 7 de 4ha 47a 10ca, convention avec l'EARL Le Champ du Village représentée par M. D. B.,
- Sur Frontenay-Rohan-Rohan : parcelle YE 36 de 3ha 78a 60ca, convention avec l'EARL Le Champ du Village représentée par M. D. B..

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement d'un an des trois conventions précitées ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les avenants à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Gérard LEFEVRE**

**Vice-Président Délégué**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

The logo for SLOX, consisting of the word "SLOX" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 079-200041317-20221212-C\_\_28\_12\_2022-DE